

07/05/2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7 mai 2018 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Madame la conseillère : Joanne Leblanc

Messieurs les conseillers : Daniel Groleau
Pierre Bergeron
Daniel Sabourin
Denis Rondeau

Est absente :

Madame la conseillère Maylis Toulouse

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Daniel Le Pape, directeur général est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public (sur tout sujet d'intérêt municipal)
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance du mois de mars 2018
9. Résolutions
 - 9.1 Administration
 - 9.1.1 Autorisation de participation des élus à une activité de représentation
 - 9.1.2 Autorisation de signature – vente de terrain
 - 9.1.3 Autorisation de signature – bail de la SAAQ
 - 9.1.4 Cession de droit à un tiers pour réalisation d'un projet de développement
 - 9.1.5 Résidence Weedon – entente sur le supplément au loyer
 - 9.1.6 Appui pour la pérennisation de l'Observatoire du Mont-Mégantic
 - 9.1.7 Commandite pour le Club des petits déjeuners de Weedon
 - 9.1.8 Démission agent de développement -- remerciements
 - 9.2 Travaux publics
 - 9.2.1 Autorisation de signature – entente pour l'entretien des routes avec Dudswell
 - 9.2.2 Demande de subvention Programme d'aide à la voirie locale (auparavant PAARM)
 - 9.2.3 Mandat à EXP pour projet de construction d'une nouvelle rue pour l'accès au quartier durable
 - 9.3 Loisirs
 - 9.3.1 Demande d'utilisation des infrastructures municipales par la maison des jeunes
 - 9.4 Urbanisme / développement
 - 9.4.1 Interdiction d'utilisation des néonicoticoïdes
 - 9.4.2 Soutien au droit à un environnement sain
10. Varia et affaires nouvelles
11. Information des membres du conseil
12. Période de questions (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
13. Levée de la séance

2018-062

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté avec les ajouts suivants au point #10. Varia et affaires nouvelles :

- 10.1 Demande de la Fondation CSSS
- 10.2 Service ambulancier et l'utilisation du terrain du Service des travaux publics de Weedon

ADOPTÉE

#3

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2018-063

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 et que ledit procès-verbal soit et est accepté avec la correction suivante :

- Madame Joanne Leblanc, conseillère était absente

ADOPTÉE

#4

RAPPORT DU MAIRE ET DES COMITÉS

Du maire ;

- Rapport sur les produits forestiers non lignés
- Rencontre avec le Préfet de la MRC des Sources
- Développement global intégré : représentants élus pour diagnostiquer les problèmes du territoire menant à un plan d'action
- Dossier de la Route 257
- Lac à l'épaule MRC du HSF
- Assemblée générale du CLD et de la SADC
- Rencontre avec les entrepreneurs (GHouse et Énergéco)
- Problèmes d'inondation, encore des résidents évacués à ce jour

Des comités ;

Joanne Leblanc

- Mesures d'urgence
- Remerciements à Monsieur Fortin

Daniel Sabourin

- Association Touristique du Lac Aylmer (ATLA)
- Rencontre avec entrepreneur GHouse
- AGA de la caisse Desjardins du Nord du Haut-Saint-François
- Centre d'Action bénévole
- Séance d'information et tournée des zones inondées

Pierre Bergeron

- Réunion Corporation des loisirs
- Régie pour les matières résiduelles
- Réunion pour le camion incendie
- Atelier de travail (caucus)

Denis

- Rencontre Corporation des loisirs
- Chevaliers de Colomb
- Journées d'activités à venir sur le terrain des loisirs (du 14 au 20 mai dans le cadre de « MDJ en forme »)
- Rencontre avec l'ATLA

Daniel Groleau

- Rencontre information Régie incendie
- Option sur le nouveau camion incendie
- Étude sur les finances municipales

#5

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Réception de curriculum vitae pour le poste d'agent de développement
- Contrat de balayage et de fauchage avec le MTQ
- Plan des projets
- Programme d'entretien estival

#6

INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- Phase II – étude de sol pour la COOP d'habitation Moulin des Cèdres
- Inondations : recours collectif, dossier clos pour la municipalité
- Demande de l'Association des Plaisanciers de Weedon : demande sur la qualité de l'eau demeure sans réponse
- Question sur la gestion du barrage du Lac Aylmer ; le maire spécifie que la crise a bien été gérée
- Pourquoi des trous sur le Rang 2 : question de dégel et structure de la route

#7

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

CONSIDERANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-064

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est **164 607.65 \$** et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	47 827.43 \$
Opérations courantes à payer :	<u>116 780.22 \$</u>
Sous total	164 607.65 \$
Salaires payés :	<u>50 103.22 \$</u>
Grand total :	<u>214 710.87 \$</u>

Que le rapport soit classé sous le numéro 04-2018 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#8

DÉPÔT DE LACORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil. Rien de particulier à noter.

#9

RÉSOLUTIONS

#9.1 ADMINISTRATION

9.1.1 AUTORISATION DE PARTICIPATION DES ÉLUS À UNE ACTIVITÉ DE REPRÉSENTATION

2018-065

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Monsieur Daniel Sabourin, conseiller soit autorisé à participer à l'activité de représentation « Souper-bénéfice » du 1^{er} juin 2018 organisée par la Fondation Pauline Beaudry.

ADOPTÉE

9.1.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – VENTE DE TERRAIN

ATTENDU QUE le locataire actuel du terrain situé au 533, rue Biron désire procéder à son achat ;

ATTENDU QUE ce dernier a préalablement pris entente pour le règlement des taxes municipales présentant des retards ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-066

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la vente du terrain situé au 533, rue Biron au coût de 1000 \$ à Monsieur Dave Dessaint, locataire actuel du terrain ;

QUE Monsieur Dessaint s'engage à respecter l'entente préalablement prise pour le règlement des taxes municipales présentant un retard ;

Que le terrain soit vendu sans garantie légale ;

De désigner Me Patricia Fontaine, notaire (choix de l'acheteur) pour rédiger les documents de la transaction de vente dont l'acheteur assumera la totalité des frais ;

De désigner Monsieur Richard Tanguay, maire et Monsieur Daniel Le Pape, directeur général à signer ladite transaction de vente de ce terrain.

ADOPTÉE

9.1.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL DE LA SAAQ

2018-067

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'autoriser Monsieur Daniel Le Pape, directeur général et secrétaire-trésorier, à négocier et signer une entente de location (bail) pour le local du bureau d'immatriculation (SAAQ) avec la caisse Desjardins du Nord du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

9.1.4 CESSION DE DROITS À UN TIERS POUR RÉALISATION D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QU' une promesse d'achat-vente pour le terrain du 2^e Rang a été signée le 4 mai 2017 (résolution #2017-057) ;

ATTENDU QUE l'entente pour la cession du terrain du 2^e Rang doit être négociée et signée sous peu ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-068

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de mandater Monsieur Richard Tanguay, maire et le directeur général, Monsieur Daniel Le Pape à négocier et à signer les conditions de l'entente de cession du terrain du 2^e Rang avec MYM Neutraceutical.

ADOPTÉE

9.1.5 RÉSIDENCE WEEDON – ENTENTE SUR LE SUPPLÉMENT AU LOYER

2018-069

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bergeron

QUE la Municipalité renouvelle son entente avec la Société d'habitation du Québec, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023 soit pour une période de cinq (5) ans ;

QU'elle s'engage à assumer 10% du coût du supplément au loyer

ADOPTÉE

9.1.6 APPUI POUR LA PÉRENNISATION DE L'OBSERVATOIRE DU MONT-MÉGANTIC

ATTENDU QUE l'Observatoire du Mont-Mégantic (OMM) est un centre de recherche scientifique de renommée internationale qui a toujours une fonction essentielle pour la recherche et la formation ;

ATTENDU QUE l'OMM est le cœur d'une thématique de positionnement touristique complété par l'Astrolab et les activités de vulgarisation ;

ATTENDU QUE cette expérience muséale et cette programmation d'interprétation sont de très grande qualité et attirent des clientèles de tout âge, de façon complémentaire au volet plein air du Parc National du Mont-Mégantic (PNMM) ;

ATTENDU QUE plus de 125 000 visiteurs viennent au PNMM annuellement et que cet achalandage est en progression constante ;

ATTENDU QUE des investissements majeurs sont en cours pour encore améliorer l'attractivité du parc et son volet astronomie ;

- ATTENDU QUE** les municipalités et les MRC faisant partie de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) contribuent en ressources financières et humaines au développement touristique et à la préservation de la noirceur du ciel afin de favoriser la performance de l'OMM et ses retombées ;
- ATTENDU QUE** la fermeture de l'OMM entraînerait des dommages collatéraux aux différents attraits et activités s'arrimant avec la thématique du ciel étoilé ;
- ATTENDU QUE** la survie de plusieurs commerces et services à proximité du Mont-Mégantic pourrait aussi être remise en question ;
- ATTENDU QUE** l'incertitude de la poursuite des activités de l'OMM a un effet néfaste sur l'élaboration de nouveaux projets ;
- ATTENDU QUE** l'OMM est l'une des infrastructures scientifiques les plus importantes au Canada pour l'éducation et la diffusion de la culture scientifique auprès du grand public ;
- ATTENDU QUE** le télescope de l'OMM est le seul en milieu universitaire et que cette plateforme est unique pour la formation des astrophysiciens ;
- ATTENDU QUE** l'OMM est le principal groupe universitaire canadien qui pourvoie nos télescopes outre-mer en instruments de haute technologie ;
- ATTENDU QUE** la fermeture de l'OMM représenterait la perte d'une expertise unique au Canada pour le développement du Télescope de Trente Mètres et représenterait donc une perte catastrophique de leadership scientifique ;
- ATTENDU QUE** le fait de vivre dans une RICE constitue un facteur de rétention et d'attraction de population distinctif qui contribue à l'occupation dynamique du territoire et à lutter contre les effets de la rareté de main d'œuvre qui affecte nos entreprises ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-070

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Weedon appui la stratégie visant enfin à pérenniser le budget de fonctionnement et les activités de l'Observatoire du Mont-Mégantic ;

QUE nous déléguons notre préfet et notre directeur général de la MRC du Haut-Saint-François afin qu'ils participent aux rencontres du comité responsable, en ayant le mandat de prendre toute action favorisant l'atteinte de l'objectif ;

ADOPTÉE

9.1.7 COMMANDITE POUR LE CLUB DES PETITS DÉJEUNERS DE WEEDON

2018-071

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'octroyer un montant de 100 \$ au Club des petits déjeuners de Weedon afin de soutenir un événement de reconnaissance pour les 10 bénévoles.

ADOPTÉE

9.1.8 DÉMISSION AGENT DE DÉVELOPPEMENT – REMERCIEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la demande de démission de Monsieur Fabian Garcia, agent de développement, déposée le 2 mai 2018 au bureau du directeur général ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-072

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la démission de Monsieur Fabian Garcia,

QUE le conseil remercie Monsieur Fabian Garcia pour son implication et son travail à la municipalité de Weedon et lui souhaite les meilleures chances dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE

#9.2 TRAVAUX PUBLICS

9.2.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES AVEC DUDSWELL

2018-073

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'autoriser Monsieur Daniel Le Pape, directeur général et secrétaire-trésorier, à convenir et signer une entente relative à l'entretien des routes avec Madame Marie-Ève Gagnon, directrice général pour la municipalité de Dudswell.

ADOPTÉE

9.2.2 DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (AUPARAVANT PAARM)

2018-074

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'effectuer une demande d'aide financière au Député de Mégantic, Monsieur Ghislain Bolduc, dans le but d'améliorer le réseau routier appartenant à la Municipalité.

ADOPTÉE

9.2.3 MANDAT À EXP POUR PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE POUR L'ACCÈS AU QUARTIER DURABLE

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon entreprend un projet de construction d'une nouvelle rue permettant l'accès au quartier durable à partir du chemin de Fontainebleau ;

ATTENDU QUE la firme EXP a déposé, à la demande de la direction générale, une soumission pour l'élaboration des plans et devis, l'assistance technique au bureau pendant la construction ainsi que les plans de relevé final après la construction et ce, au coût de 18 500\$ excluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-075

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE la municipalité de Weedon mandate la firme EXP pour l'élaboration des plans et devis, l'assistance technique au bureau pendant la construction ainsi que les plans de relevé final après la construction dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle rue permettant l'accès au quartier durable à partir du chemin de Fontainebleau

ADOPTÉE

#9.3 LOISIRS

9.3.1 DEMANDE D'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES PAR LA MAISON DES JEUNES

ATTENDU QUE la maison des jeunes Vagabond de Weedon organise sa semaine sportive au cours de la période du 14 au 20 mai 2018 dans le cadre de « MDJ en forme » ;

ATTENDU QUE plusieurs activités sportives extérieures seront organisées tout au long de cette semaine consistant à promouvoir l'activité physique et les saines habitudes de vie chez les jeunes ;

ATTENDU QUE une demande d'utilisation des infrastructures sportives municipales a été déposée au bureau de la municipalité le 19 avril dernier par le responsable de la maison des jeunes Vagabond de Weedon ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-076

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la maison des jeunes Vagabond de Weedon à utiliser les infrastructures sportives municipales soit le terrain de balle ainsi que l'éclairage requis pour y tenir des activités en soirée et/ou l'aréna si la température ne permet pas d'être à l'extérieur et ce, pour la semaine du 14 au 20 mai 2018 ;

ADOPTÉE

#9.4 URBANISME / DÉVELOPPEMENT

9.4.1 INTERDICTION D'UTILISATION DES NÉONICOTICOÏDES

ATTENDU QUE les néonicotinoïdes forment une classe de pesticides utilisés comme insecticides systémiques (qui sont absorbés et distribués dans les tissus des organismes) et que le produit est souvent lessivé vers les cours d'eau ;

ATTENDU QUE ces pesticides sont principalement utilisés de manière préventive et qu'il a été démontré qu'ils sont très généralement inutiles, n'ayant qu'un très faible impact sur les rendements ;

ATTENDU QUE ces pesticides ont été retrouvés dans la totalité des analyses des cours d'eau agricoles effectués par le ministère de l'Environnement et que les critères de qualité de l'eau étaient dépassés dans 99% des cas ;

ATTENDU QU' il a été démontré que ces pesticides posent un risque sérieux à la survie des abeilles et des insectes pollinisateurs, organismes essentiels à la production de la majorité des produits agroalimentaires québécois (et aussi de la majorité des aliments consommés par l'humanité) ;

ATTENDU QU' il a été démontré que l'exposition à ces pesticides à des doses comparables à celles relevées dans l'environnement des régions agricoles agit comme perturbateur endocrinien chez l'humain et que les femmes enceintes, entre autres, sont particulièrement vulnérables à leur exposition ;

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec, Philippe Couillard a affirmé le 19 février 2018 : « *Les impacts négatifs de ces produits ont été amplement démontrés.* » ;

ATTENDU QUE le produit est principalement vendu sous la forme d'enrobage de semence et que la généralisation de son utilisation par les principaux distributeurs de semences rend difficile l'accès à des semences non enrobées aux producteurs ;

ATTENDU QUE la proposition de Québec de restreindre l'usage de ces pesticides aux cas recommandés par un agronome, alors qu'une très forte majorité de ceux-ci sont à l'emploi des compagnies qui mettent en marché ces pesticides, mettant ces professionnels en position flagrante de conflit d'intérêts, rendent nulle et non avenue la proposition de Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-077

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Weedon demande au gouvernement du Québec de légiférer rapidement et de prendre position fermement auprès des instances fédérales pour exiger le bannissement des néonicotinoïdes du marché canadien, afin d'éviter davantage de problèmes de santé auprès de la population, de veiller à la pérennité de nos écosystèmes et de l'apiculture canadienne et de forcer les semenciers à assurer l'accessibilité à des semences non traitées sur le marché ;

QUE la municipalité de Weedon compte interdire l'utilisation des néonicotinoïdes sur son territoire à compter de 2019 ;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, à la ministre du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques Mme Isabelle Melançon, à la Fédération québécoise des municipalités, à la MRC et aux municipalités du Haut-Saint-François ;

ADOPTÉE

9.4.2 SOUTIEN AU DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN

CONSIDÉRANT QUE la population mondiale est confrontée aux répercussions sans cesse grandissantes des changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE l'émission de gaz à effet de serre et le rejet de contaminants dans l'eau, dans l'air et dans le sol sont quelques-uns des éléments nuisibles à notre environnement et ont une influence sur le milieu de façon générale et sur la santé des êtres vivants en particulier ;

CONSIDÉRANT QUE l'impact des changements climatiques se reflète également à plusieurs niveaux, notamment social et économique ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilité à l'égard de l'environnement ne doit pas se limiter à quelques individus et organisations ;

CONSIDÉRANT QUE l'environnement ne se limite pas à des frontières municipales et qu'une collaboration de l'ensemble des municipalités est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon est d’avis que le bien-être de la communauté est intimement lié à un environnement sain ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon considère que tous les citoyens ont le droit de vivre dans un environnement sain ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-078

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Weedon soit engagée dans le respect, la protection et la promotion du droit à un environnement sain ;

QUE la municipalité de Weedon soutienne l’initiative du mouvement bleu terre de faire inscrire dans la *Charte canadienne des droits et libertés* le droit à un environnement sain et la mise en place d’actions favorables à cet égard ;

QUE la municipalité de Weedon transmette la résolution à l’ensemble des municipalités de la MRC du Haut-Saint-François ainsi qu’aux représentants des divers paliers gouvernementaux ;

ADOPTÉE

#10

VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

10.1 DEMANDE DE LA FONDATION CSSS

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation du CSSS déposée au bureau de l’hôtel de ville de Weedon aux fins de financement ;

2018-079

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le directeur général à permettre un crédit de 250 dollars pour une publication dans le journal du Haut-Saint-François à la Fondation du CSSS.

ADOPTÉE

**10.2 SERVICE AMBULANCIER ET L'UTILISATION DU TERRAIN
DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE WEEDON**

CONSIDÉRANT QUE le Service ambulancier de Weedon a acheminé une demande d'occuper le terrain du Service des travaux publics (secteur à proximité de la caserne de pompier) aux fins de permettre d'accueillir le personnel pour les rechargements en essence et outils nécessaires lors des interventions ;

2018-080

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE le conseil autorise l'utilisation de la propriété municipale du Service des travaux publics à proximité de la caserne de pompier pour l'installation d'équipements et réservoir destinés à permettre de faciliter le rechargement et l'entretien des véhicules ambulancier de Weedon.

ADOPTÉE

#11

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

- Marche/cours pour le Haut-Saint-François se tiendra ce samedi, 12 mai à Weedon.

#12

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Qui est EXP : firme d'ingénierie
- Question sur le suivi avec les entrepreneurs
- Qu'est-ce que l'ATLA (Association Touristique du Lac Aylmer)
- Question sur le point 9.4.2 soit les néonicoticoïdes

#13

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2018-081

À 21 h 25, Monsieur Pierre Bergeron propose la levée de cette séance ordinaire.

Daniel Le Pape
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Richard Tanguay
Maire